



Groupement Colombophile de **DOUAI**

DOUAI

Siège social : Ecole Fort de Scarpe 59500 DOUAI

Association 1901 enregistrée en Préfecture du NORD, sous le N° 593000965

<https://www.groupementcolombophiledouai.pir3.net>

Cahier de consignes et informations

C A H I E R D E C O N S I G N E S E T I N F O R M A T I O N S

2025
2025



Sommaire

Conseil d'administration.....	2
Sociétés de l'Arrdst Présidents/correspondants.....	3-4
Rayon de participation aux concours du groupement.....	5-6
Programme officiel 2025/Heures de ramassage.....	7-10
Consignes des Fédéraux 2025.....	11-12
Déroulement des concours	13-27
Championnats.....	28-30
Divers rappels.....	31

Votre Agenda 2025

Assemblée Générale d'Automne du Groupement de Douai

Le samedi 18 octobre 2025 à 14h30 suivi des élections du groupement

Remise des prix 2025

Conseil administration de Douai

<p>Président : M. ADAMO Bruno 12 rue Jean Moulin 59252 WASNES AU BAC <u>bruno.adamo@orange.fr</u> 06.72.72.12.88</p>	
<p>1^{er} Vice-Président : M. LEENKNECHT Fabien 43 cité Varsovie 59490 SOMAIN <u>fabien.leek@hotmail.fr</u> 06 13 53 68 44</p>	<p>2^{ème} Vice-Président : M. JASPARD Olivier 494 rue Jean Jaurès 59171 ERRE <u>olivier.jaspard@wanadoo.fr</u> 06.22.40.81.95</p>
<p>Secrétaire : Mme Adamo Véronique 12 rue Jean Moulin 59252 WASNES AU BAC <u>adamoveronique@orange.fr</u> 06.43.78.13.54</p>	<p>Secrétaire Adjoint :</p>
<p>Trésorier : M. Bargiacchi Yves 36 rue Marcel Cachin 59179 FENAIN <u>bargiacchi.yves@gmail.com</u> 03.27.86.33.01</p>	<p>Trésorier Adjoint : M. RENAUD Alexandre 335 rue Condorcet 59171 ERRE <u>alex.renaud59@gmail.com</u> 06.79.85.08.52</p>
<p>Président de l'instruction : M. Bargiacchi Yves 36 rue Marcel Cachin 59179 FENAIN <u>bargiacchi.yves@gmail.com</u> 03.27.86.33.01</p>	<p>Vice-Président de l'instruction : M. DELROT Tony 1 rue Albert Calmette 59179 FENAIN <u>tonydelrot@free.fr</u></p>
<p>Président au contrôle : M. HARLE Roger 9 rue de Brest 59119 WAZIERS <u>coulon52@hotmail.fr</u> 06.84.90.09.06</p>	<p>Vice-Président au contrôle : M. MOSER Christophe 38 rue Marie Curie 59553 LAUWIN PLAQUE <u>christophemoser77@gmail.com</u> 06.68.77.25.35</p>
<p>Président aux relations publiques : Mme DAUPHIN Sandrine 93 Rue Marronnier 59500 DOUAI <u>garciadauphin@yahoo.fr</u> 06.25.27.74.91</p>	<p>Vice-Président aux relations publiques :</p>
<p>Président à la recherche scientifique : Mme Adamo Véronique 12 rue Jean Moulin 59252 WASNES AU BAC <u>adamoveronique@orange.fr</u> 06.43.78.13.54</p>	<p>Vice-Président à la recherche scientifique : M. CARNEAUX Régis 72 rue du Moulin 59148 FLINES LEZ RACHES <u>regis.carneaux@gmail.com</u> 06.76.63.13.03</p>
<p>Président de la section Sportive : M. GANTIER Simon 615 rue le Pave 59235 BERSEE <u>simon.gantier@suez.com</u> 06.12.67.30.65</p>	<p>Vice-Président de la section Sportive : M. RENAUD Alexandre 335 rue Condorcet 59171 ERRE <u>alex.renaud59@gmail.com</u> 06.79.85.08.52</p>

(CA Cahier du 23 Octobre 2021 – art 6 des statuts du groupement)

Sociétés de l'arrondissement Présidents & Correspondants

<u>ANHIERS</u> AMICALE DES COULONNEUX Rue Gabriel Péri	POT DAVID	DEFRANCE GILLES 171 RUE DU MARAIS 59194 ANHIERS	17 licenciés 1 délégué	06.60.39.76.13
<u>ARLEUX</u> L'HIRONDELLE Mairie annexe – rue de la gare	DUPIRE YVES	17 RUE DU BOIS 59151 BUGNICOURT	20 licenciés 1 délégué	03.27.89.73.67
<u>AUBERCHICOURT</u> LES MINEURS	GIORGETTI ROMAIN	RUE 59165 AUBERCHICOURT	18 licenciés 1 délégué	06.49.29.00.32
<u>AUBY</u> LOCAL UNIQUE La forge – rue des engrais	VALLIN FREDDY	10 RUE DES FRERES MARTEL 59950 AUBY	10 licenciés 1 délégué	03.27.90.73.46
<u>BEUVRY LA FORET</u> HIRONDELLE RAPIDE	DESCAMPS YVES	595 RUE JACQUES VARLET 59310 BEUVRY LA FORET	12 licenciés 1 délégué	06.10.07.81.93
<u>COUTICHES</u> LES AILES FILANTES Rue du stade	GANTIER SIMON	GANTIER BERNARD 697 RUE LE PAVE 59235 BERSEE	12 licenciés 1 délégué	06.12.67.30.65
<u>DECHY</u> LES SANS PEUR: Ancien CES-rue de la Borne	GOGUET HENRI	5 RUE AMBAR 59187 DECHY	28 licenciés 2 délégués	06.32.05.36.07
<u>DOUAI Frais MARAIS</u> L'UNION FAIT LA FORCE	PIEDANNA RENE	773 RUE LUCIEN MOREAU 59119 WAZIERS	10 licenciés 1 délégué	03.27.98.89.43
<u>ERRE</u> LES AILES DU CŒUR DEL'OSTREVENT	JONVILLE PHILIPPE	10 RUE ANTONIN FRANCOIS	4 licenciés 1 délégué	06.15.53.16.69
<u>FENAIN</u> LOCAL UNIQUE Rue Marcel Cachin	BARGIACCHI YVES	36 RUE MARCEL CACHIN 59179 FENAIN	53 licenciés 3 délégués	03.27.86.33.01
<u>FLERS EN ESCREBIEUX</u> LA VERTIGINEUSE	PERU JEAN-CLAUDE	35 rue du Mal De Lattre de Tassigny 59128FLERS EN ESCREBIEUX	7 licenciés 1 délégué	06.11.77.39.54
<u>FLINES LES RACHES</u> LA PLUME LIBRE	LABBE PHILIPPE	45 RUE PIERRE BROSSOLETTE 59148 FLINES LES RACHES	9 licenciés 1 délégué	03.27.89.15.49
<u>GOEULZIN</u> LE RAMIER	BRUGUET WILLY	518 RUE DU MARAIS 59169 GOEULZIN	6 licenciés 1 délégué	06.82.50.54.88
<u>GUESNAIN</u> LES MINEURS Salle Brassens - rue de Beaumont	ANSART DOMINIQUE	54 RUE D'ETAMPES 59287 GUESNAIN	10 licenciés 1 délégué	06.35.49.53.64

Sociétés de l'arrondissement Présidents & Correspondants

<u>HORNAING</u> LA REVANCHE Avenue de la Libération	BOCQUILLION ALAIN	72 RUE JEAN DUEZ 59171 HORNAING	48 licenciés 3 délégués	06.60.99.23.23.
<u>MARCHIENNES</u> LA RAPIDE Rue Maton	DASSONVILLE JEAN-MARC	714 RUE DE LA NAVIE 59870 WANDIGNIES HAMAGE	10 licenciés 1 délégué	03.27.90.42.25
<u>MONCHECOURT</u> <u>Les pigeons arc en ciel</u>	MARTIN Philippe	24 PLACE DU 8 MAI 1945 59234 MONCHECOURT	11 licenciés 1 délégué	06.67.72.78.55
<u>MONTIGNY EN OSTREVENT</u> LES JOYEUX 4 rue des jardins	POTIEZ Yves	9 rue d'Anchin 59146 Pecquencourt	licenciés 1 délégué	06.86.95.14.07
<u>NOMAIN</u> Amic. Des longs cours du Pévèle	BOONAERT Daniel	5 LES NOVALES 59310 ORCHIES	7 licenciés 1 délégué	06.17.24.89.97
<u>ORCHIES</u> LE VENGEUR Rue Albert Poutrain	PIQUET Michael	81 RUE FLORIS DUREZ 59310 ORCHIES	37 licenciés 1 délégué	06.80.33.79.27
<u>PECQUENCOURT</u> LES AILES BRISEES Sous sol salle des fêtes	GORGIBUS J.JACQUES	61 AVENUE BARROIS 59146 PECQUENCOURT	13 licenciés 1 délégué	09.51.22.40.34
<u>ROOST WARENDIN</u> L'AVENIR Rue Brossolette	BUTRUILLE DOMINIQUE	39 RUE DU CORNET 59283 RAIMBEAUCOURT	26 licenciés 1 délégué	03.27.80.20.13
<u>SOMAIN</u> LES MINEURS DE SESSEVALLE Abbaye de Beaurepaire De Sessevalle	FLEURY J. MICHEL	36B RUE J B FIEVET 59490 SOMAIN	19 licenciés 1 délégué	03.27.90.67.76
<u>VRED</u> LE RAMIER Place De Gaulle	ZAWADZKI JEAN-CLAUDE	LEGRAND SERGE 358 RUE EDMOND SIMON 59870 VRED	8 licenciés 1 délégué	06.24.20.26.05
<u>WAZIERS</u> LA RAPIDE 2 rue Gustave Deloecil	DUCHATEAU Albert	KUCHCINSKI J-P 345 RUE FAIDHERBE 59119 WAZIERS	24 licenciés 1 délégué	03.27.96.07.72

RAYON DE PARTICIPATION AUX CONCOURS DU GROUPEMENT

VITESSE & ARRONDISSEMENT

Réf : article 24 des statuts – AG du 01.02.2014

" Les amateurs hors rayon qui désireraient participer à ces concours pourront, à la demande du secteur et de l'association d'accueil, être admis par dérogation :

- Soit au classement sans pouvoir bénéficier des prix ni participer aux différents championnats du groupement.
- Soit en qualité d'invités et bénéficier dans ce cas, des prix et des différents championnats.
- Les dérogations sont accordées pour la durée d'une saison par décision de l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration. Elles sont renouvelables, par tacite reconduction, en regard de l'intérêt général du Groupement et de leur opportunité sportive et financière."

(A.G. du 1er février 2014)

Le reste de l'article inchangé – AG du 30/10/2010.

I. Liste des communes du rayon de jeu

CANTON D'ARLEUX : Arleux, Aubigny-au-Bac, Brunémont, Bugnicourt, Cantin, Erchin, Estrées, Féchain, Fressain, Goeulzin, Hamel, Lécluse, Marcq-en-Ostrevent, Monchecourt, Villers au tertre.

CANTON DE DOUAI-NORD : Anhiers, Douai-Nord, Flines-les-Raches, Lallaing, Sin-le-Noble, Waziers.

CANTON DE DOUAI-OUEST : Auby, Courchelettes, Cuincy, Douai Ouest, Esquerchin, Lambres lez douai, Flers-en-escrebieux, Lauwin-Planque, Râches, Raimbeaucourt, Roost-Warendin.

CANTON DE DOUAI-SUD : Aniche, Auberchicourt, Dechy, Douai sud, Ecaillon, Férin, Guesnain, Lewarde, Loffre, Masny, Montigny-en-Ostrevent, Roucourt.

CANTON DE MARCHIENNES : Bouvignies, Bruille-les-marchiennes, Erre, Fenain, Hornaing, Marchiennes, Pecquencourt, Rieulay, Somain, Tilloy-lez-Marchiennes, Vred, Wandignies-Hamage, Warlaing.

CANTON D'ORCHIES : Aix, Auchy, Beuvry, Coutiches, Faumont, Landas, Nomain, Orchies, Saméon.

II. Les communes limitrophes suivantes :

Bersée, Brillon, Cappelle-en-Pévèle, Aubencheul au Bac, Moncheaux, Mons-en-Pévèle, Mouchin, Rumegies, Sars-et-Rosières, Tortequesne, Wasnes au Bac.

III. Les communes non-limitrophes suivantes :

Noyelles-sous-Bellone, Villers-les-Cagnicourt, Vitry-en-Artois, Brebières, Dury, Bourlon, Ecourt-St-Quentin, Roeux, Courcelles les lens, Noyelles Godault.

Dérogation en qualité d'invités : liste des amateurs concernés

Secteur Hornaing: SCIME Frères (Alphonso et Calogero) (Wallers), BONHOMME P&F (Abscon).

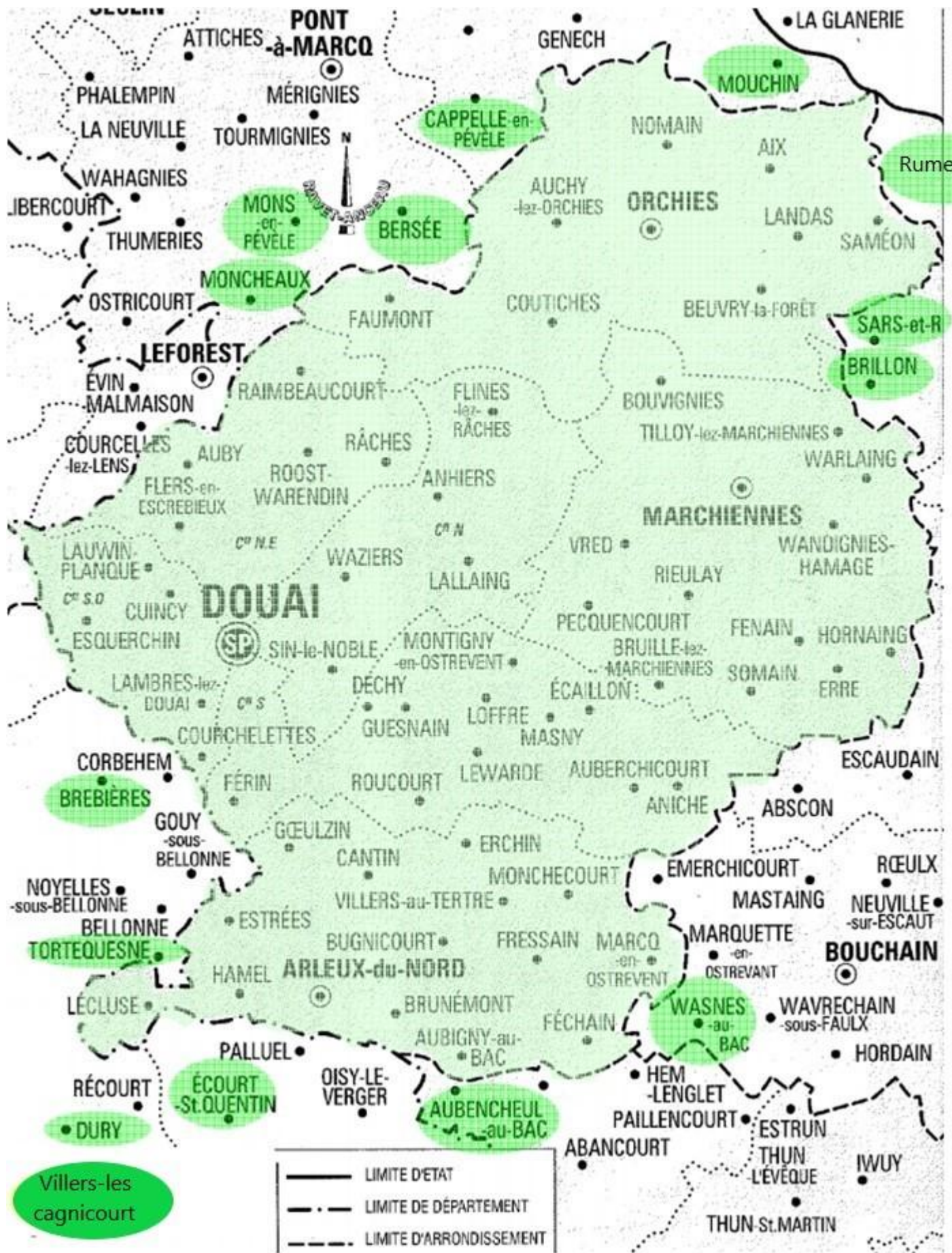
Secteur Fenain: Mrs BODENNE Bruno et Adrien (Roeux).

Secteur Nord: JACOB Jean-François. (Templeuve), NOEZ Jean-Baptiste (Lecelles).

Arleux: Mr DELVINCOURT (Sauchy-Cauchy), Mr PION (Bourlon)

Secteur centre: M. TURBIEZ Gérald (Emerchicourt)

Secteur Ouest: Mme SILVAIN Tifany (Ostricourt), Butruille Christophe (Noyelle Godault), Lacour Dominique (Dourges), Chavatte Henri (Leforest).



PROGRAMME 2025 ARRONDISSEMENT DE DOUAI

Enlogement	Lâcher	Lieu de lâcher	Distance moyenne	V	1an	J	F		TDS
S 12/04	D 13/04	NOYON	90	X	X			1	1
V 18/04	S 19/04	PONT SAINTE MAXENCE	130	X	X			2	2
V 25/04	S 26/04	SAINT SOUPPLETS	150	X	X			3	3
S 03/05	D 04/05	ETAMPES	230	X	X		X	1	4
V 09/05	S 10/05	FAY AUX LOGES	285	X	X		X	2	5
J 15/05	S 17/05	CHATEAUNEUF SUR CHER (BOURGES)	390	X	X		X		
V 16/05	S 17/05	ECOUEEN	160	X	X			4	6
J 22/05	S 24/05	SALBRIS	340	X	X		X	3	
V 23/05	S 24/05	ST SOUPPLETS	150	X	X			5	7
Me 28/05	J 29/05	NOYON	90	X	X	X		6	8
J 29/05	S 31/05	TREIGNAC (TULLE)	550	X	X		X		9
S 31/05	D 01/06	PONT SAINTE MAXENCE	130	X	X	X		7	10
J 05/06	S 07/06	SAINTE THORETTE (BOURGES)	360	X	X		X	4	
D 08/06	L 09/06	SAINT SOUPPLETS	150	X	X	X		8	1
J 12/06	S 14/06	SAINT YRIEIX LA PERCHE (LIMOGES)	570	X	X		X		
V 13/06	S 14/06	ECOUEEN	160	X	X	X		9	2
J 19/06	S 21/06	ISSOUDUN	390	X	X		X	5	
V 20/06	S 21/06	SAINT SOUPPLETS	150	X	X	X		10	3
J 26/06	S 28/06	BRIVE	600	X	X		X		
V 27/06	S 28/06	SERMAISES	245	X	X	X	X	6	4
J 03/07	S 05/07	SALBRIS	340	X	X	X	X	7	
V 04/07	S 05/07	CLERMONT	130	X	X	X		11	5
M 10/07	S 12/07	GAILLAC (ALBI)	730	X			X		
J 10/07	S 12/07	CHATEAUNEUF SUR CHER (BOURGES)	390	X	X	X	X		
V 11/07	S 12/07	ECOUEEN	160	X	X	X		12	6
V 18/07	S 19/07	SAINT SOUPPLETS	150	X	X	X		13	7
J 24/07	S 26/07	LA SOUTERRAINE (DERBY)	480	X	X	X	X		
V 25/07	S 26/07	SERMAISES	245	X	X	X	X	8	8
V 01/08	S 02/08	FAY AUX LOGES	285	X	X	X	X	9	9
J 07/08	S 09/08	GUERET	480	X	X	X	X		
V 08/08	S 09/08	CLERMONT	130	X		X		14	10
V 15/08	S 16/08	PONT SAINTE MAXENCE	130	X		X		15	1
V 22/08	S 23/08	SAINT SOUPPLETS	150	X		X		16	2
V 29/08	S 30/08	ECOUEEN	160	X		X		17	3

Concours à 1 nuit de panier

Concours à 2 nuits de panier

Fédéraux

Ouverture de 6 concours de vitesse : les 3 premiers et les 3 derniers concours, ainsi que les 5 concours de demi-fond aux amateurs des groupements voisins (concours invités avec résultats distincts : Amateurs de l'arrondissement de DOUAI et résultats invités avec jeu), les concours du groupement de DOUAI seront ouverts aux communes françaises limitrophes, fermés aux amateurs transfrontaliers possédant une licence française.

CONCOURS : Couleur vert : Fédéraux ; Couleur rose : Demi-fond ; Couleur blanc: Vitesse; Couleur bleu demi-fond 2 nuits

Tour de service

TOUR DE SERVICE 2 2025	
1	Guesnain /Auby
2	De Sessevalle/Vred
3	Fenain/Anhiers
4	Roost/Waziers
5	Marchiennes/Beuvry
6	Arleux/Auberchicourt
7	Hornaing/Monchecourt
8	Pecquencourt/Orchies
9	Dechy/Montigny
10	Coutiches/Flines

***Les sociétés qui ne peuvent pas assurer leurs tours de service peuvent s'organiser avec une autre société.**

***La société qui n'assure pas son tour de service, ne sera pas ramassée lors de la prochaine mise en loge.**

HEURE DE RAMASSAGE Mise à jour le 20 mars 2025

CAMION 1 (C1)

Dates	S12/04	V19/04	V25/04	S03/05	V09/05	V16/05	V23/05	Me28/05	S31/05	D08/06	V13/06	V20/06	V27/06
Heures													
Dechy	18h00	19h00	19h00	18h00	19h00	19h00	19h00	19h00	18h00	18h00	19h00	19h00	19h00
Rosst-Warendin	18h30	x	x	18h30	19h30	x	x	19h30	18h30	x	x	19h30	19h30
Waziers	x	19h30	19h30	x	x	19h30	19h30	x	18h30	18h30	19h30		x
Guesnain	19h00	20h00	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x
Montigny	x	x	x	x	x	20h00	x	x	19h00	19h00	x		x
Dessezeville	x	x	x	x	x	x	20h00	x	x	x	20h00		x
Vred	x	x	20h00	19h00	x	x	x	20h00	x	x	x	20h00	x
Pecquencourt	x	x	x	x	20h00	x	x	x	19h00	x	x		20h00
Auberchicourt	19h30	20h30	20h30	x	x	20h30	20h30	20h30	19h30	19h30	20h30	20h30	x
Fenain	20h00	21h00	21h00	19h30	20h30	21h00	21h00	21h00	20h00	20h00	21h00	21h00	20h30
Hornaing	20h30	21h30	21h30	20h00	21h00	21h30	21h30	21h30	20h30	20h30	21h30	21h30	21h00

CAMION 2 (C2)

Dates	S12/04	V19/04	V25/04	S03/05	V09/05	V16/05	V23/05	Me28/05	S31/05	D08/06	V13/06	V20/06	V27/06
Heures													
Monchecourt	17h30	18h30	18h30	x	x	18h30	18h30	18h30	17h30	17h30	18h30	18h30	x
Arleux	18h00	19h00	19h00	17h30	18h30	19h00	19h00	19h00	18h00	18h00	19h00	19h00	18h30
Anhiers	18h45	19h45	19h45	18h15	19h15	19h45	19h45	19h45	18h45	18h45	19h45	19h45	19h15
Beuvry	19h15	20h15	20h15	18h45	19h45	20h15	20h15	20h15	19h15	19h15	20h15	20h15	19h45
Orchies	19h45	20h45	20h45	19h15	20h15	20h45	20h45	20h45	19h45	19h45	20h45	20h45	20h15
Coutiches	20h15	21h15	21h15	19h45	20h45	21h15	21h15	21h15	20h15	20h15	21h15	21h15	20h45
Marchiennes	20h45	21h45	21h45	20h15	21h15	21h45	21h45	21h45	20h45	20h45	21h45	21h45	21h15

Heures de ramassage

HEURE DE RAMASSAGE Mise à jour le 20 mars 2025

CAMION 1 (C1)

Dates	V04/07	V11/07	V18/07	V25/07	V01/08	V08/08	V15/08	V22/08	V29/08
Heures									
Dechy	19h00	19h00	19h00	19h00	19h00	19h00	19h00	19h00	19h00
Rosst-Warendin	2	x	19h30	19h30	x	x	19h30	19h30	x
Waziers	2	19h30	19h30	x	19h30	19h30	x	x	19h30
Guesnain	3	x	x	x	x	x	20h00	20h00	20h00
Montigny	3	20h00	x	x	20h00	x	x	x	x
Dessesevalle	3	x	20h00	x	x	20h00	x	x	x
Vred	3	x	x	20h00	x	x	x	x	x
Pecquencourt	3	x	x	20h00	x	x	x	x	x
Auberchicourt	4	20h30	20h30	x	x	20h30	20h30	20h30	20h30
Fenain	5	21h00	21h00	20h30	20h30	21h00	21h00	21h00	21h00
Hornaing	6	21h30	21h30	21h00	21h00	21h30	21h30	21h30	21h30

CAMION 2 (C2)

Dates	V04/07	V11/07	V18/07	V25/07	V01/08	V08/08	V15/08	V22/08	V29/08
Heures									
Monchecourt	1	18h30	18h30	x	x	18h30	18h30	18h30	18h30
Arleux	2	19h00	19h00	18h30	18h30	19h00	19h00	19h00	19h00
Anhiers	3	19h45	19h45	19h15	19h15	19h45	19h45	19h45	19h45
Beuvry	4	20h15	20h15	19h45	19h45	20h15	x	x	x
Orchies	5	20h45	20h45	20h15	20h15	20h45	20h15	20h15	20h15
Coutiches	6	21h15	21h15	20h45	20h45	21h15	20h45	20h45	20h45
Marchiennes	7	21h45	21h45	21h15	21h15	21h45	21h15	21h15	21h15

Concours fédéraux 1ère région

Lieux de mise enloges / adresse / responsable :

AUBY (La Forge – rue des Engrais) - M. VALLIN Freddy
Tél :06.31.47.88.83

HORNAING (Avenue de la libération) - M. BOCQUILLION Alain
Tél :06.60.99.23.23

MARCHIENNES (Rue Maton) - M. DESCARPENTRIES Michaël
Tél :06.70.38.60.39

GUESNAIN (Rue Beaumont-Salle Brassens) - M. ANSART Dominique
Tél :06.35.49.53.64

Les consignes de ces concours sont consultables :

Sur le site Internet : <http://colombophiliefr.com/> (Fédération)

<https://colombophilienpdc.com> (1ère Région)

+ Affiches dans les sociétés.

Rappel de quelques consignes :

Obligation de respecter les coûts fixés par la fédération

Obligation du signalement du 1er pigeon sur Pir3

Les consignes pour l'utilisation de Pir3 seront sur le site de l'arrondissement

Le non-signalement du premier pigeon de chaque catégorie dans les 30 minutes de la constatation sera disqualificatif du doublage de l'arrondissement.

Demi-fond 2 nuits de panier

Auby (Local unique) : La forge-rue des engrais : 03.27.90.73.46

Beuvry (Hirondelle rapide) rue Albert Ricquier à côté des Etablissements
BLF Ambulance : 06.10.07.81.93

Secteur centre : M. JASPARD Olivier : 06.22.40.81.95

Quelques nouvelles règles de la 1ère Région

La 1ère région a décidé de rendre obligatoire le signalement du 1^{er} pigeon de chaque catégorie

Modalité

Chaque amateur devra signaler son 1^{er} pigeon de chaque catégorie dans les 30 minutes sur Pir Cube

Si l'amateur ne sait pas utiliser le site, il aura la possibilité de signaler l'arrivée, de chaque catégorie, par téléphone dans les 30 minutes à la personne désignée par son centre d'enlogement, chaque centre d'enlogement devra désigner des administrateurs.

Si l'amateur ne signale pas son pigeon dans les temps soit par Pir Cube, soit par appel téléphonique le pigeon sera classé à l'heure du signalement.

Un amateur pourra exceptionnellement ne pas signaler ses pigeons, s'il y doit être absent.

Celui-ci préviendra avant l'arrivée l'administrateur de son centre d'enlogement qui préviendra le président de la commission sportive de son groupement.

Tout amateur qui ne prévient pas de son absence à l'arrivée de ses pigeons verra son 1^{er} constaté disqualifié dans chaque catégorie.

Un registre de signalement par téléphone va être fourni par la fédération celui-ci sera à transmettre avec les feuilles de dépouillement.

ENCODAGE D'URGENCE

L'encodage d'urgence est toléré et ne sera validé qu'avec une bague vierge. Les responsables de mise en loge ne doivent plus accepter de bagues déjà utilisées par un autre pigeon.

Tout encodage d'urgence avec une bague déjà encodée sera disqualifié d'office avant même de partir.

Tout écriture sur les feuilles électroniques : Changement de matricule, changement d'ordre d'inscrits etc.... disqualifiera le ou les pigeons concernés

Le report des heures d'arrivée des femelles doit se faire par le responsable de dépouillement et non par l'amateur lui-même.

DEROULEMENT DES CONCOURS

- ✓ **Ne peuvent être admis et embarqués dans les camions affrétés par le groupement que les pigeons des amateurs admis aux concours ou bénéficiaires d'une dérogation conformément à l'article 24 des statuts du groupement.**
- ✓ **Les pigeons à l'entraînement ne sont pas admis lors des concours.**
- ✓ **Tous les pigeons doivent être engagés au minimum pour « classement » les numéros de matricule doivent impérativement être notés sur la feuille d'engagement.**

(Décision du CA national du 21/01/2012 à LILLE)

Entre le 12 avril et le 31 août 2025, un maximum de 2 concours invités seront autorisés pour chacune des sociétés du groupement.

- ✓ **Les Présidents des sociétés sont responsables de leur application.**
- ✓ **Les colombophiles chargés des mises en loges sont instamment priés de veiller au respect de ces règles.**
- ✓ **Les classificateurs sont tenus d'appliquer les dispositions relatives au rayon de jeu.**

Les responsables des mises en loge ou des dépouillements doivent signaler immédiatement toutes les anomalies constatées à la section de contrôle

M. HARLE Roger 06.84.90.09.06 Ou M. Moser Christophe 06.68.77.25.35
à défaut au Président du groupement. Les éléments de preuves de fraude ou tentative de fraude doivent être conservés.

En aucun cas, ces mêmes responsables ne sont habilités à régler eux-mêmes les problèmes relevant de la commission de discipline régionale

Les présidents de Secteur

- 1) Entente des quatre (Hornaing, Erre, Gœulzin, Monchecourt) : M. Bocquillion Alain**
- 2) Secteur Centre Douaisis (De Sessevalle, Montigny en Ostrevent, Vred, Pecquencourt, Guesnain) : M. Olivier Jaspard**
- 3) Secteur Nord (Beuvry la Forêt, Marchiennes, Coutiches, Nomain, Flines lez râches) : M. Michaël Descarpentries**
- 4) Secteur Ouest (Roost-Warendin, Waziers, Douai (L'union), Douai (Frais-Marais), Aubry : M. Moser Christophe**
- 5) Secteur des quatre (Fenain, Auberchicourt, Anhiers, Arleux)**
- 6) Sociétés jouant séparément (Dechy, Flers en Escrebieux, Orchies)**

Tout amateur ou société de l'arrondissement de DOUAI demandant une mutation, ne pourra pas revenir dans celui-ci pendant 5 ans.

Concernant la mise en loge

✓ De nombreuses anomalies sont signalées lors des mises en loges, Les présidents des sociétés d'enlogement ont l'autorité et la responsabilité pour faire appliquer le règlement.

✓ Toutes les difficultés qui peuvent prendre naissance à l'occasion d'un concours doivent être soumises à l'examen de la commission de contrôle des "concours" (articles 19 et 20 règlements des concours.)

✓ Pour les concours de secteur et de sociétés, cette commission se compose d'un président et de 3 membres plus 2 suppléants.

La composition de cette commission doit être affichée dans les sièges.

✓ Pour les concours " d'Arrondissement " c'est la Commission d'Arbitrage des Concours qui examine les réclamations.

Elle est composée du Président de groupement,
Président et Vice-président de la commission sportive
et des présidents de secteur.

Des contrôles de mise en loge seront effectués par les contrôleurs nommés par le groupement

TOUS LES CONCOURS DOIVENT ETRE ORGANISES CONFORMEMENT AU REGLEMENT DES CONCOURS* !!!

*** consultable sur le site de la fédération : www.colombophiliefr.com**

Pigeons étrangers :

✓ La présentation du titre de propriété est exigée pour les pigeons porteurs d'une bague étrangère (lors du 1^{er} engagement).

Constataion traditionnelle :

Baguage des pigeons :

✓ Ne peut s'effectuer qu'en présence d'au moins 3 colombophiles (pas de la même famille) participants régulièrement aux concours. (Art 2 Règlement des concours).

✓ En aucun cas, un amateur ne doit inscrire lui-même sur sa feuille les numéros de bague caoutchouc et enloger lui-même ses pigeons.

Contrôle obligatoire des bagues :

- ✓ Le pigeon doit être porteur de deux bagues (une matricule, une adresse)
- ✓ Si le pigeon possède une bague électronique, le propriétaire doit être identifiable par un autocollant placé sur celle-ci ou par une bague à clip.

Vaccination obligatoire contre la maladie de Newcastle

Pour jouer, chaque amateur doit fournir une ordonnance vétérinaire ainsi que l'attestation sur l'honneur de vaccination.

Pour rappel, une ordonnance d'un vétérinaire étranger est valide prescrit dès lors que le vaccin prescrit est le Colombovac PMV, le Nobilis paramyxo P201 ou l'immopest ; le RP Vacc et le PHA sont autorisées dès lors qu'ils sont prescrits sur ordonnance par un vétérinaire inscrit à l'ordre des vétérinaires français.

Les responsables de mises en loges doivent fournir une attestation sur l'honneur de vaccination à l'organisateur du concours. Les ordonnances individuelles restent en société

Vaccins agréés par la FCF :

Colombovac ; Nobilis; Imopest; RP colvac; Pharmavac PHA; Chevivac PMV(Chevivac P200)

Constatation électronique (Règlement des concours)

1) En début de saison l'amateur vient au centre d'enlogement pour l'assemblage des bagues grâce au P.C. qui renseignera le module mémoire de l'amateur. Cette opération peut se faire également chez une personne habilitée mais la feuille d'encodage devra être stockée à la société de l'amateur. (Art 8 Principe d'utilisation)

2) L'enlogement des pigeons aux concours ne peut s'effectuer qu'en présence d'au moins 3 colombophiles participants régulièrement aux concours.

(Art 2 Règlement des concours).

3) L'amateur établira une feuille d'engagement conforme au modèle retenu par l'organisateur.

4) Les opérations d'enlogement ne pourront se faire qu'en présence d'une personne habilitée.

5) Les pigeons devront être présentés sur la trappe d'enlogement, par une personne autre que le propriétaire du pigeon.

6) Chaque numéro de matricule sera lu sur la bague et sa correspondance sur le terminal lors du passage du pigeon sur l'antenne.

UNIKON

Tous les appareils doivent être en version V3.38

SUPERVAL

Si la mention SUPERVAL est présente sur le rapport : le rambox est absent du calculateur ou n'est pas bien positionné.

Il ne faut donc pas classer les erreurs 7, pas de prise en compte de l'heure, suite à mise en loges et l'erreur 1 qui provient d'écart horloge entre la rambox et le calculateur de +/- 5s

Mise à l'heure manuelle

Si 2 « m » sont présents, mise en loges et dépouillement, l'amateur ne doit pas être classé. Par contre, si un seul « m » est mentionné sur le rapport, on peut imaginer que la variation d'un appareil électronique est faible et que dans ce cas on peut prendre en compte le rapport sans avantager l'amateur. C'est-à-dire que si l'appareil retarde, on garde le retard et que si l'appareil avance, on ne tient pas compte de cette avance.

Erreur d'impression à la mise en loges

Si après la mise en loges le rapport n'est pas sorti, les inscrits ne figureront pas sur le rapport d'arrivée. Aussi, pour ne pas pénaliser l'amateur alors qu'il n'est pas le seul responsable, on doit préciser que les pigeons peuvent être classés avec l'inscrit mentionné sur la feuille papier de l'amateur. Si celui-ci n'a pas précisé l'ordre manuellement, dans ce cas, on les classera de l'inscrit le plus grand au plus petit.

BRICON

Tous les appareils doivent être en version V21

Ecart

L'information différence qui apparait sur les feuilles de dépouillement sont informatives et ne doivent pas servir au calcul pour classement. Les heures de départ et de rentrée de l'appareil sont les seules à prendre en compte pour le calcul de retard, avance.

Couplement

2 bagues identiques, erreur de couplement au cours de la mise en loges : on ne classe ni l'un, ni l'autre.

Heure anormale

Exemple 50 :03 :25 – ne pas classer.

Gilles Bergeron,

Président Sportif National, le 27 mars 2019

Paniers de concours :

- ✓ Ils doivent être nettoyés, désinfectés et en très bon état.
 - ✓ Les paniers sont munis d'anneaux soudés,
- ✓ Les fonds de paniers en carton sont changés à chaque retour :
Il est strictement interdit de les utiliser à plusieurs reprises, même en les retournant
- ✓ Il faut vérifier les ressorts d'ouverture des portes et mettre en place si nécessaire un dispositif (chaînette) qui maintienne la porte à l'horizontale lors du lâcher

➤ **LA SCIURE, LA PAILLE et les COPEAUX** ne peuvent plus être utilisés (problèmes de propreté sur le lieu de lâcher, et problèmes d'hygiène pour les abreuvoirs situés dans le bas du camion). Sauf la Paille aux concours fédéraux et les concours à 2 nuits de panier.

➤ Pour faciliter le retour des paniers, lors du concours suivant, ceux-ci doivent être clairement identifiables de l'extérieur et de l'intérieur du camion.

Mutualisation des paniers en 2023

ils comportent les étiquettes devant et derrière sur lesquels doit être indiqués le nom de la société, du concours, ainsi que le nombre de paniers.

Ces étiquettes sont de deux couleurs :

Blanches pour les VIEUX, UN AN et FEMELLES et Roses pour les JEUNES

Nombre de pigeons dans les paniers :

Extrait de l'article 2 du règlement des concours

Il est **interdit** de mettre en panier :

- ✎ plus de 25 pigeons pour les étapes d'une nuit de panier
- ✎ plus de 22 pigeons pour les étapes de deux nuits de panier ou 450 km environ maximum
- ✎ plus de 22 pigeons pour les étapes de trois nuits et plus, ou au-delà de 450 kms

Les paniers à séparation sont interdits

En cas de fortes chaleurs, le groupement aura la faculté d'annuler le concours de jeunes ainsi que de diminuer le kilométrage. L'annonce sera faite sur le site du groupement.

Moins de 300 vieux et moins de 400 jeunes ce sera un lâcher unique.

Abreuvement des pigeons :

- ✓ **Dés la mise au panier les pigeons devront être abreuvés à l'aide de bacs remplis d'eau propre.**

PROTOCOLE PANIER 2024



Lors de la saison 2022-2023, pendant les transbordements à Volvo et suite aux diverses remontées des chauffeurs et convoyeurs. Les membres du bureau se sont aperçus qu'il y avait une problématique concernant : les dimensions de certains paniers, l'emplacement des anneaux, la position des ressorts et également la dimension des portes d'ouverture.

Afin d'éviter toute problématique de lâcher lors de la saison 2024, le groupement de Douai a mis en place un « protocole panier » que chaque société devra respecter.

En voici les règles à respecter :

LONGUEUR des paniers : **125/126 cm**

LARGEUR des paniers : **64/65 cm**

HAUTEUR des paniers : **26/31 cm**

Anneau et ressort sécurité « fonctionnels », présence **obligatoire**

Voici quelques clichés pour vous exposer ce que nous attendons de vous.

Nous vous remercions de l'attention particulière que vous apporterez à ce protocole afin de garantir des lâchers dans les meilleures conditions possibles.

Dimensions des paniers



Ressort fonctionnel et positionné au-dessus de la poste

Attention, certains ressorts sont usés et sont trop flexibles, lors de la coupe des ficelles juste avant le lâcher, ils ne permettent pas de retenir la porte, ils sont à remplacer.



Impératif alignement des anneaux

Si les anneaux des différents paniers ne sont pas alignés, les cordages ne permettent pas parfois d'accrocher l'ensemble des paniers de la file et les convoyeurs sont obligés d'ouvrir ces paniers à la main.

Entre 3 et 5 cm du ressort.



Contre latte obligatoire pour maintenir les portes

Pour ne plus avoir de problème lors de l'ouverture des portes pendant les concours, il est demandé de mettre un tasseau « latte de couvreur » sous celle-ci. En effet, de nombreuses portes tombent lors des lâchers et empêchent les pigeons du panier situé en dessous de sortir.



Dimensions des Portes

Nous vous demandons de respecter les largeurs de portes, en effet, certaines portes de panier sont trop larges et l'ouverture de celles-ci n'est pas possible car elles sont bloquées par les montants de calage des paniers dans le camion.



Paiement du transport

Pour le paiement n'utiliser qu'un seul chèque libellé à :
« FEDERATION COLOMBOPHILE DE L'ARRONDISSEMENT de DOUAI »
A remettre lors du dépôt des feuilles

Pour la saison 2025

*1: la cotisation est de 1.50€ par concours. Elle s'applique 1 seule fois, quel que soit le nombre de catégories jouées.

Le prix par pigeon

*2: Pour tous les concours Vitesse 25 pigeons par panier
(en blanc dans le programme)

17,50 € le panier

*3: Pour tous les concours Demi-fond(1 nuit) 25 pigeons par panier
(en rose dans le programme)

20,00 € le panier

*4: Pour tous les concours Demi-fond(2 nuits) 22 pigeons par panier
(en bleu dans le programme)

19.80 € le panier

Pour le paiement utiliser qu'un seul chèque libellé et bien spécifier sur l'enveloppe on précisera lors du paiement :

*1: nombre d'amateurs.....x 1.50 € =.....€

*2: nombre de paniers (vitesse):.....x17.50 € =.....€

*3: nombre de paniers (Demi-fond):.....x20.00 € =.....€

*4: nombre de paniers (Demi-fond 2 nuits):.....x 19.80 € =.....€

Frais de transport :

Pour les concours du programme officiel et les inter-groupement, les frais sont libres.
Cependant, les sociétés sont invitées à limiter les frais de transport à un niveau raisonnable.

Jeu facultatif :

Le jeu est libre

Pour tous les concours, les frais de transport et le jeu facultatif doivent apparaître distinctement sur la feuille d'engagement.

Consignes pour les concours d'ARRONDISSEMENT

Feuilles d'enlogement :

Les amateurs sont responsables de leur feuille de mise enlogement.

Pensez à bien inscrire :

NOM, Prénom, Adresse exacte, Distance, Coordonnées GPS, etc...

Seules les feuilles de jeux remplies par l'amateur comptent pour le classement et le jeu, pas le récapitulatif

La 1ère feuille est destinée pour le Groupement (Blanc) (Bleu pour les 4 feuillets)

La 2ème pour la société (Vert)

La 3ème pour l'amateur (Rose)

Toute feuille illisible, incomplète ou photocopie ne sera pas prise en compte

Feuilles récapitulatives des jeux :

Les récapitulatifs doivent être transmis impérativement au classificateur par mail, ou par MMS dès l'enlogement terminé à

adamoveronique@orange.fr ou 06.43.78.13.54

Les feuilles de jeux doivent être acheminées chez le classificateur

Vitesse, Demi-fond et Doublage des Fédéraux

Chez Mme Adamo Véronique 12 rue Jean Moulin 59252 Wasnes au bac

ou

envoyées par mail pour les fichiers.

Au plus tard le soir du lâcher, classées par catégorie (Originaux).

L'envoi par courrier n'est pas accepté.

Faute de quoi tout retard non justifié entraînera la nullité des relevés.

Il est à rappeler que les présidents des sociétés organisatrices sont responsables de l'acheminement des relevés de jeux et constatations.

JEU VITESSE et DEMI FOND

Facultatif

Frais de Classement obligatoire

Somme fixée à 0.06 cts du pigeon enlogé pour la classification + 3% du jeu

Doublage Femelles 0.02 cts

Répartition des Séries ND, 2/2, 2/3, 3/5

(Coût de 0,20 cts par pigeon pour chaque type de série)

ND en prix de 4 € 2/2 en prix de 8 € 2/3 en prix de 6 € 3/5 en prix de 10 €

Jusqu'à épuisement des sommes avec reliquat éventuel dans le jeu

Répartition des Spéciales et poule double

Poule double : 23 €-15 €-11.50 €- 7.50 €- puis 6 € les suivants

Poule d'As : au 1er inscrit en prix de 10 €

Richome en prix de 2 €

Trio : 3 prix : 50% - 30% - 20% de la somme mise

(Avec reliquat éventuel dans le jeu)

Répartition du jeu groupement vitesse

90% au jeu même

7% au groupement

3% au classificateur

PERMIS DE LÂCHER

Il sera autorisé 2 concours invités par société, les demandes de permis de lâcher sont obligatoires et doivent être adressées au Président de groupement et au Président de la commission sportive

Le certificat collectif des vaccinations sera à remettre au transporteur dès le 1er concours. Modèle donné lors de l'assemblée.

DOUBLAGE DES CONCOURS ARRONDISSEMENT

Les doublages sont autorisés mais facultatifs sur les concours arrondissement.

« Les amateurs participant à un concours d'arrondissement, souhaitant être classés au doublage secteur, doivent présenter obligatoirement les feuilles de dépouillement concours et doublage sans aucune modification de quelque nature que ce soit. Le résultat d'arrondissement est prioritaire sur celui du doublage secteur. » (AG du 22/10/2016)

RAPPEL

Les résultats des concours (uniquement classement) seront consultables gratuitement sur le site:

<https://www.pigeonsweb.com>

Concours d'Arrondissement

Rectificatif des concours

En cas d'erreur de classement, le classificateur fera parvenir un rectificatif du résultat à l'amateur et le fera changer sur le site du groupement.

Les lâchers

La décision de lâcher relève de la responsabilité du président sportif. Il est rappelé que lorsque les conditions météo sont très défavorables, le lâcher et l'enlogement peut être remis au lendemain.

Dans ce cas, un rapprochement peut éventuellement être envisagé.

La commission sportive peut également décider de rentrer les pigeons le jour même du concours si les prévisions pour le lendemain restent très défavorables. Il n'y a pas lieu d'envisager de rapprochement le jour même. Pour les lâchers tardifs, Mr GANTIER Simon contactera les responsables de chaque secteur pour les aviser des heures de lâcher.

Le cas échéant, avec l'accord des responsables précités, un lâcher unique Vieux-Jeunes pourra être effectué.

Dans tous les cas, la décision de lâcher ou de remettre au lendemain devra être prise avant 12h00 (heure française).

l'heure de lâcher sera indiquée sur le site internet:

<https://www.groupementcolombophiledouai.pir3.net>

Le regroupement des camions aura lieu à la zone industrielle de Somain sur le parking Volvo vers 21h00

CHAMPIONNATS

Les championnats 2025 seront calculés exclusivement :

✓ **Sur les concours à classement arrondissement**

CHAMPIONNAT Général

Sur les 26 concours arrondissement

↗ **12 avril au 9 août (VX)**

↗ **12 avril au 2 août (1 an)**

↗ **28 mai au 30 août (JEUNES)**

CHAMPIONNAT DEMI- FOND (1 nuit et 2 nuits)

**Le championnat 2025 de demi-fond du Groupement sera calculé sur le
programme du groupement**

Challenge Rudy LIENARD

Au 3 er inscrits toutes catégories

Demi-Fond (1 nuit et 2 nuits)

CHAMPIONNAT POUR CHAQUE CATEGORIE

✓ Championnat vitesse du programme général :

Vieux - 1 An - Jeunes

Au 5er inscrits et au plus de prix

✓ Championnat demi-fond : Vieux - 1 An

Au 5er inscrits et au plus de prix

✓ Championnat demi-fond : Femelles

Au 5er inscrits et au plus de prix

✓ Championnat demi-fond Jeunes

Au 5er inscrits et au plus de prix

✓ Championnat vitesse et demi-fond (1 nuit) Féminin - Jeunes

Au 5er inscrits et au plus de prix

✓ Championnat fond : Vieux – 1An – Jeunes

Au 5er inscrits et au plus de prix

Sur les doublages "arrondissement" des 9 concours du programme fédéral

✓ Championnat général (Vitesse et Demi-fond)

Calculé sur l'ensemble des championnats vitesse et demi-fond du groupement

Les 3 premiers classés de chaque championnat du programme général,

les 10 premiers classés du championnat général, les 1^{er} classés de chaque championnat fond

et tous les 1^{er} prix arrondissement de toutes les catégories seront récompensés

Les As Pigeon 2025

Un AS PIGEON sera désigné dans chaque championnat VITESSE, 1/2 FOND, FOND et pour chaque catégorie VIEUX - 1 An -Jeunes – Femelles

Les 3 premiers classés (podiums As- Pigeons) seront nommés dans chaque classement et le 1er sera récompensé.

Les concours vitesse et demi-fond seront dotés de 2 sacs de grains par catégorie en série de 3/3 gratuite (Sauf les femelles).

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT GÉNÉRAL SAISON 2025.

BASE DE CALCUL DU CHAMPIONNAT :

La base de calcul du championnat général de la saison 2025 ne change pas, à savoir les 12 championnats calculés tous les ans :

- 1) Vitesse VIEUX 5 marqués
- 2) Vitesse 1AN 5 marqués
- 3) Vitesse JEUNES 5 marqués
- 4) Vitesse VIEUX + de prix
- 5) Vitesse 1AN + de prix
- 6) Vitesse JEUNES + de prix
- 7) DEMI-FOND VIEUX 5 marqués
- 8) DEMI-FOND 1AN 5 marqués
- 9) DEMI-FOND JEUNES 5 marqués
- 10) DEMI-FOND VIEUX + de prix
- 11) DEMI-FOND 1AN + de prix
- 12) DEMI-FOND JEUNES + de prix

CALCUL DU CHAMPIONNAT :

Les amateurs marquent des points dans chacun des 12 championnats cités ci-dessus.

La condition d'être classé dans les 50 premiers est supprimée (ce qui permet aux amateurs ne jouant pas toutes les catégories de pouvoir bien figurer au championnat général).

Les points sont calculés de la manière suivante :

Si on suppose que le championnat Vitesse VIEUX aux 5 marqués se joue sur 100 amateurs au total dans l'arrondissement, le 1^{er} au classement de ce championnat marque 100 pts, le second 99 pts, ainsi de suite jusqu'au 100^e qui marque 1pt.

On réalise ce calcul pour les 12 championnats cités ci-dessus.

On cumule ensuite tous les points marqués par chaque amateur dans les 12 championnats.

Le champion général de la saison 2024 est l'amateur ayant cumulé le plus grand nombre de points dans les 12 championnats.

Le classement se fait ensuite par ordre décroissant des points calculés par amateur.

CHAMPIONNAT DEBUTANT

5 ans de licence maximum sans condition d'âge ou moins de 25 ans

**Un champion débutant sera désigné dans la catégorie JEUNES PIGEONS
au 5er inscrits en VITESSE.**

**Le classement fera apparaître tous les amateurs débutants concernés qui se
seront fait connaître auprès du classificateur par l'intermédiaire de leur
président de société.**

Petit Rappel

**Pour tout nouveau licencié joueur, l'arrondissement procédera au
remboursement du montant de la fédération pendant les 3 premières années.**

Les présidents de société se rapprocheront du trésorier.

DIVERS RAPPELS

Le concours du « Meilleur Jeune Colombophile de France »

Il existe un Concours du « Meilleur Jeune Colombophile »

Au niveau national et régional, les épreuves en sont identiques.

Ce concours est réservé aux jeunes colombophiles de 13 à 25 ans.

**Les personnes concernées qui désirent se présenter à ce concours,
sont priées de contacter : M. Bargiacchi Yves (Président de la société de FENAIN)**

Les sociétés sont invitées à inciter leurs jeunes à se présenter à l'examen

Le Bureau.

ANNEXE

CONCOURS DEMI-FOND à 2 NUITS DE PANIER

Les concours de demi-fond à 2 nuits de panier sont réservés exclusivement aux amateurs des groupements d'ARRAS, CAMBRAI, DOUAI et VALENCIENNES.

Ils sont FERMES aux amateurs extérieurs à ces groupements.

Le prix par pigeon sera de 0.90 €

Le classement par pigeon sera de 0.10 € comprenant le classement arrondissement et le classement inter-groupement.

Les centres d'enlogement pour le groupement de DOUAI seront : AUBY, secteur CENTRE et BEUVRY LA FORET (rue Albert Ricquier à côté des Etablissement BLF Ambulance).

Le circuit de ramassage et le siège d'enlogement qui réalisera l'enlogement sur le secteur CENTRE seront transmis aux présidents de sociétés ultérieurement par mail via le président de l'arrondissement de DOUAI.

CONCOURS DE VITESSE & DEMI-FOND à 1 NUIT DE PANIER

Rappel, le prix du pigeon en vitesse est de 0.70 € et en demi-fond à une nuit de 0.80 €